

Assurance vie **Winalto**



Document à caractère publicitaire

**DONNER DE L'AVENIR
À VOTRE ÉPARGNE**



CHOISIR MAAF POUR SON ÉPARGNE, C'EST CHOISIR UN PARTENAIRE SOLIDE ET RECONNU.



UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE ATTESTÉE

MAAF Vie, filiale de la société COVÉA Coopérations porte l'activité vie de la marque MAAF. Cette dernière est affiliée par le biais de ses mutuelles à la SGAM COVÉA. Les actifs sont gérés par COVÉA Finance, 10ème société de gestion d'actifs française.



LA CONFIANCE DE SES CLIENTS

- Plus de 35 ans d'expérience en assurance vie
- 498 000 clients
- 10 milliards d'euros d'encours gérés

Chiffres au 31/12/2016



LA QUALITÉ DE SES SERVICES

MAAF Vie a obtenu en 2014 la certification de Bureau Veritas Selection pour sa Gestion et la Relation Client des contrats assurance vie et épargne. Cette certification lui a été renouvelée en 2017.

C'est un véritable gage de qualité.

Gestion et relation client
Assurance Vie Epargne

VeriSelect



CERTIFICATION DE SERVICES

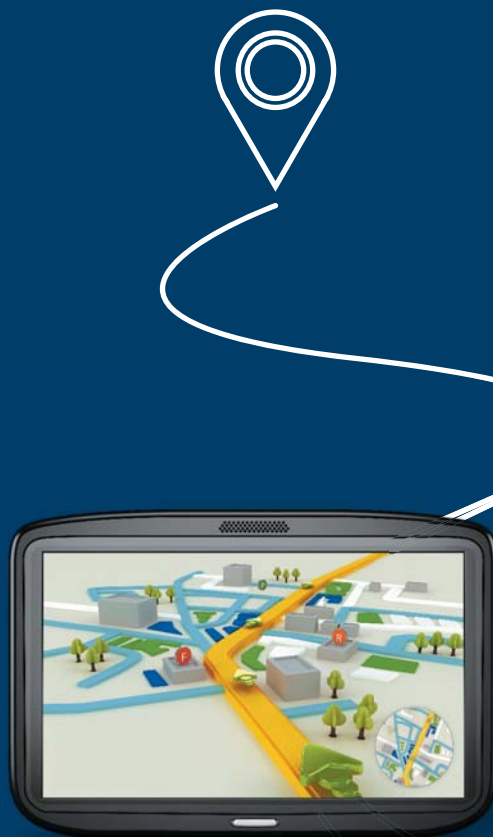
Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande

MAAF Vie certifiée

pour sa « Gestion et relation
client Assurance Vie Épargne »
par Bureau Veritas Certification

Durée de validité et modalités d'octroi
de la certification disponibles sur :

maaf.fr/épargne



VOUS GUIDER DANS VOS CHOIX D'ÉPARGNE

Vous accompagner pour réaliser vos projets, chez MAAF c'est notre métier et notre devoir de conseil.

Comment y parvenir ? En vous aidant à vous poser les bonnes questions qui permettront de construire, ensemble, **la stratégie d'épargne adaptée à vos besoins.**

Cette stratégie d'épargne est la vôtre parce que votre histoire, votre situation et vos projets sont uniques.

Alors, **offrez-leur le meilleur** avec les solutions et le conseil MAAF !

L'ASSURANCE VIE, UN OUTIL PATRIMONIAL UNIQUE POUR VOTRE ÉPARGNE

Aujourd'hui, l'assurance vie reste le placement préféré des Français.

Un succès qui s'explique par la souplesse des formules proposées à l'épargnant désireux de développer son patrimoine sur le long terme, par la simplicité de son fonctionnement et bien sûr, par ses avantages fiscaux.

Profitez vous aussi de l'assurance vie pour donner du potentiel à vos projets d'avenir.



Quel est le nouveau contexte de l'épargne en France, aujourd'hui ?
Tour d'horizon des principales solutions s'offrant aux épargnants en 2017.
Pour en savoir plus :

→ Flashez ce code QR Code.



ou

→ Rendez-vous sur **maaf.fr**



> rubrique épargne

■ Winalto, l'assurance vie qui évolue avec vous

Parce que chaque personne est différente, parce que votre situation évolue et parce que le monde change, MAAF a conçu Winalto, le contrat d'assurance vie multisupport qui s'adapte à tous vos besoins.

Winalto vous offre plusieurs formules d'investissement qui vous permettent de préparer vos projets selon votre profil d'épargnant.

La souplesse des versements


- **Vous versez comme vous le souhaitez**, au rythme qui vous convient : par des versements libres et/ou programmés.
- Winalto est un contrat accessible (versements minimum de 50€ en versements programmés et de 300€ en versements libres). Vous n'avez aucun plafond de versements.

La disponibilité de votre capital

- **Les sommes versées sur votre contrat Winalto restent disponibles** tout au long de la vie de votre contrat sous forme d'un retrait, partiel ou total, soumis à fiscalité et prélèvements sociaux dès le 1er euro.
- **Vous bénéficiez d'un cadre fiscal privilégié pour vos retraits** en choisissant le mode d'imposition le plus avantageux pour vous :
 - intégration des intérêts dans vos revenus pour une taxation au taux progressif de l'impôt sur le revenu,
 - ou
 - **prélèvement forfaitaire libératoire dont le taux, hors prélèvements sociaux, décroît avec l'ancienneté du contrat :**
 - de 0 à 4 ans : 35 %
 - de 4 à 8 ans : 15 %
 - après 8 ans : 7.5 % au delà des abattements prévus par la loi⁽¹⁾.

i Détermination de l'assiette imposable

Montant du retrait
Chaque retrait est composé d'une part de capital et d'une part d'intérêts. Seule la part d'intérêts retirée est soumise à imposition.



- Intérêts générés
- Capital investi

(1) Lorsque l'option fiscale «Prélèvement forfaitaire libératoire» a été choisie, les plus-values sont entièrement soumises au taux de 7,5% et ouvrent droit à un crédit d'impôt l'année suivante.

PLAFOND ANNUEL D'EXONÉRATION POUR VOS RETRAITS APRÈS 8 ANS

Au-delà de 8 ans, votre retrait est exonéré d'impôts (mais soumis aux prélèvements sociaux) dans la limite du plafond annuel, tous contrats d'assurance vie confondus.



**POUR UNE
PERSONNE SEULE**

4 600 €/an



**POUR
UN COUPLE
Soumis à imposition commune**

9 200 €/an



L'avance pour un besoin ponctuel de liquidités.

L'avance permet de disposer d'une somme remboursable avec intérêts pendant une durée déterminée.

Avantages : la totalité de l'épargne de votre contrat continue à être valorisée normalement. De plus, l'avance n'est assortie d'aucune fiscalité.

■ Un seul contrat, plusieurs supports d'investissement

Winalto est un contrat d'assurance vie multisupport.

C'est-à-dire qu'il vous permet de répartir votre épargne entre le support en euros et les supports en unités de compte (UC) proposés dans votre contrat.

Cette diversification de votre épargne vous offre une vraie souplesse. Elle vous permet d'allier à la fois :

2,35 %*
en 2016

Taux net de frais de gestion, avant prélèvements sociaux et fiscaux.



LA SÉCURITÉ
AVEC LE SUPPORT
EN EUROS.

Le support en euros vous offre une garantie sur votre capital (net de frais de gestion et de frais sur versements).
Les intérêts perçus sont définitivement acquis.
Les intérêts sont calculés au jour le jour.

* Les performances passées ne préjugent pas du niveau des performances futures.



LE DYNAMISME
AVEC LES SUPPORTS
EN UNITÉS DE COMPTE.

Les Unités de Compte (UC) sont des actifs financiers offrant généralement un meilleur potentiel de performance sur le long terme.
Leur valeur n'est pas garantie et peut fluctuer à la hausse ou à la baisse selon l'orientation des marchés financiers.
Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent.

NOTRE DEVOIR DE CONSEIL :

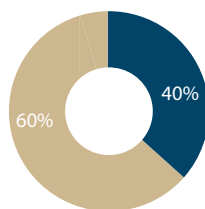
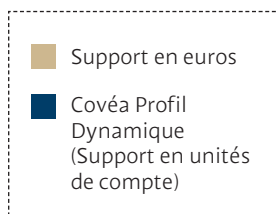
Afin de faire le bon dosage entre sécurité et dynamisme selon votre situation personnelle, vos projets et votre durée de placement, **vous n'êtes pas seul.**

Conformément à nos engagements, votre conseiller MAAF vous accompagne pour trouver avec vous la combinaison qui correspond le mieux à votre profil d'épargnant.



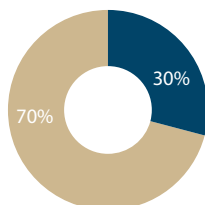
4 formules de gestion qui s'adaptent à votre profil d'épargnant

Selon votre profil d'épargnant, choisissez la formule de gestion qui vous correspond le mieux.



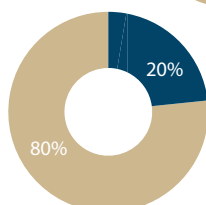
FORMULE VITALITÉ 40

Votre objectif :
Vous recherchez un potentiel de rendement encore plus élevé sur le long terme **en contrepartie d'un risque de perte significatif.**



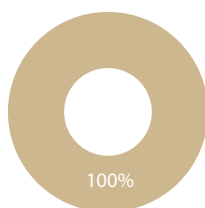
FORMULE VITALITÉ 30

Votre objectif :
Vous recherchez un potentiel de rendement supérieur sur le long terme **avec un risque de perte mesuré.**



FORMULE VITALITÉ 20

Votre objectif :
Vous recherchez un peu plus de potentiel de rendement sur le long terme **avec un risque de perte limité.**



FORMULE CLASSIQUE

Votre objectif :
Vous recherchez la sécurité maximale.

Chaque année, votre épargne est rééquilibrée automatiquement pour que sa répartition reste conforme à votre objectif.



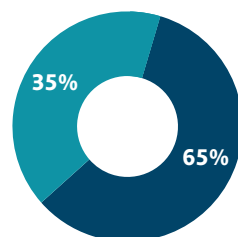
Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent.

ZOOM SUR LE SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE : COVÉA PROFIL DYNAMIQUE.

Il s'agit d'un fonds diversifié, réparti entre différents types d'actifs

Les actions, plus risquées, représentent 65 %* de l'actif.

La part obligataire et monétaire, de 35 %*, amortit les fluctuations des marchés boursiers.



■ Actions ■ Obligations, placements monétaires et liquidités

*Composition au 31.12.2016

■ Un cadre privilégié pour la transmission

Des garanties pour vos proches en cas de décès

- Avec la **garantie plancher**, vos bénéficiaires recevront le montant de vos versements, déduction faite des retraits partiels réalisés, si votre contrat est en moins value suite à un contexte boursier défavorable (garantie valable jusqu'au 31 décembre de l'année du 75^{ème} anniversaire de l'adhérent à concurrence de 50 000 €).
- **En cas de décès accidentel⁽²⁾** du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 31 décembre de l'année du 75^{ème} anniversaire de l'adhérent, le capital transmis aux bénéficiaires sera doublé dans la limite de 50 000 €.
- **L'Assistance Succession** vise à faciliter les démarches relatives aux successions avec un service de renseignements téléphoniques et un service de protection juridique succession.

Une fiscalité avantageuse

Vous désignez librement les bénéficiaires de vos capitaux en cas de décès.

Le conjoint ou le partenaire de Pacs, désigné comme bénéficiaire, est **totalemment exonéré de taxation⁽¹⁾**.

Les capitaux versés en cas de décès aux bénéficiaires désignés au contrat sont **exonérés de droits de succession** dans les limites fiscales en vigueur.



VERSEMENTS AVANT 70 ANS
exonération jusqu'à 152 000 € **par bénéficiaire**
tous contrats confondus.

VERSEMENTS APRÈS 70 ANS
exonération jusqu'à 30 500 € **tous bénéficiaires**
et tous contrats confondus⁽³⁾.

Les prélèvements sociaux restent néanmoins dus.

Pour connaître les conditions de ces garanties, leur étendue et leurs modalités, reportez-vous à la Notice d'information du contrat Winalto, disponible sur maaf.fr ou en agence.

(1) Cette exonération est étendue aux frères et sœurs sous certaines conditions : les frères et sœurs du défunt doivent être célibataires, veufs, divorcés ou séparés de corps ; avoir plus de 50 ans ou être atteints d'une infirmité les rendant dans l'impossibilité de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ; et avoir été constamment domiciliés avec le défunt pendant les 5 années précédant son décès.

(2) Par accident on désigne toute atteinte corporelle provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure.

(3) Cet abattement est un abattement global et réparti entre l'ensemble des bénéficiaires tous contrats confondus au prorata de leur quote-part.

Toujours plus de services



Votre épargne à portée de clic !

Avec l'espace MAAF Vie, il est facile de gérer votre épargne.

- **L'espace MAAF Vie**
accessible sur maaf.fr



CONSULTER

la situation et l'évolution de votre épargne,



GÉRER

vos versements : versements complémentaires, versements programmés, demandes d'avance ou de retrait, ...



RECEVOIR

vos confirmations d'opération par e-mail,



METTRE À JOUR

vos informations personnelles,



ÉDITER

vos derniers relevés de situation.

- **L'appli mobile MAAF et Moi**
à télécharger



Retrouvez les principales fonctionnalités de l'espace MAAF Vie sur votre téléphone portable :

- consultation de vos contrats,
- versements complémentaires et retraits,
- modification de vos informations personnelles.

Une information régulière



UNE CONFIRMATION
après chaque
opération



**LE RELEVÉ
DE SITUATION**
actualisé chaque trimestre
sur l'espace MAAF Vie



**PONCTUELLEMENT,
DES INFORMATIONS**
sur l'actualité
financière



EN BREF...



DURÉE

20 ans prorogéables
en accord avec MAAF Vie



FORMULES DE GESTION

- 4 formules au choix
- Diversification possible sur 1 support en euros et 18 supports en unités de compte



VERSEMENTS

- Minimum à l'ouverture : 50 € minimum en versements programmés et 300 € en versement libre
- Versements complémentaires : 75 € minimum
- Versements programmés : 50 €/mois



AVANCES

Possibles à tout moment sur le support euros (150 € minimum)



RETRAITS

- Possibles à tout moment (150 € minimum)
- Possibilité de mettre en place gratuitement des retraits programmés



CHANGEMENTS DE FORMULE ET ARBITRAGES

- Possibles à tout moment
- Changements de formules gratuits
- 1 arbitrage gratuit par an



FRAIS

- Sur versement : 2%
- Annuels sur épargne gérée : 0,40% sur le support euros, 0,60% sur les supports UC



GARANTIE PLANCHER

Incluse automatiquement jusqu'au 31 décembre du 75^{ème} anniversaire de l'adhérent



GARANTIE DOUBLEMENT DU CAPITAL

Incluse automatiquement jusqu'au 31 décembre du 75^{ème} anniversaire de l'adhérent



ASSISTANCE SUCCESSION

Incluse automatiquement



OPTION À TERME

Prorogation, versement en capital ou rente viagère

L'ASSURANCE VIE WINALTO

La qualité de nos produits et services reconnue.



Trophée d'or 2017
Le Revenu pour Winalto
(catégorie contrats vie
des mutuelles)



Trophée d'or 2017
Le Revenu pour le support
euros de Winalto (catégories
contrats et fonds en euros)



Label d'excellence 2017
Les Dossiers de l'Épargne
pour Winalto



Oscar 2017
Gestion de Fortune
du meilleur service aux assurés
pour MAAF Vie

Durée de validité et modalités d'octroi des distinctions disponibles
sur maaf.fr/épargne.

MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



MAAF Vie

Société anonyme au capital de 69 230 896 euros entièrement versé
RCS Niort 337 804 819 - Code APE 6511 Z - Entreprise régie par le Code des assurances
N° de TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819

Siège social : Chaban 79180 Chauray - Adresse postale : 79087 Niort cedex 9 - maaf.fr

